

## Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### AVIS DE PROMULGATION

#### RÈGLEMENTS # 398-2020 et 405-2020

Avis de promulgation relative aux règlements :

- **# 398-2020 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006 DE FAÇON À : - AGRANDIR LA ZONE 106 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 305 ; - AUTORISER DANS LA ZONE 206 L'USAGE « ENTREPRISES EN AMÉNAGEMENT PAYSAGER », CONTINGENTER L'USAGE À UN POUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE ET D'ÉTABLIR LES NORMES D'AMÉNAGEMENTS;**
- **# 405-2020 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006 AFIN DE MODIFIER LA HAUTEUR MINIMALE EN ÉTAGE DES BÂTIMENTS PERMISE DANS LA ZONE #109.2.**

Le conseil municipal a adopté les règlements # 398-2020 et 405-2020 nommé ci-dessus lors de l'assemblée extraordinaire du 4 février 2021.

Le règlement est à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie, sous rendez-vous, ainsi que sur le site Web de la municipalité à [www.ileauxnoix.com/fr/citoyen/reglement.html](http://www.ileauxnoix.com/fr/citoyen/reglement.html).

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce douzième jour de février 2021.



Edith Létourneau

Directrice générale et secrétaire-trésorière